

**ACADEMIE DE NANCY-METZ**

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

**LOCATION MAINTENANCE DE PHOTOCOPIEURS**

**30/04/2018 – 29/04/2023**

**MAPA n° 2018 – GRETA-01**

---

## 1. OBJET

---

L'objet du marché est la location maintenance de 2 photocopieurs pour le GRETA sur les sites d'AUBOUE et de LONGWY.

---

## 2. PROCÉDURE

---

La présente consultation est passée selon la procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 27 du décret du 25 mars 2016.

---

## 3. CONTENU DU DOSSIER DE RÉPONSE

---

### a. Dossier de candidature

Le dossier de candidature comprend les éléments suivants :

Nature du document	Commentaires
Lettre de candidature type DC1	
Déclaration du candidat type DC2	
Capacités techniques et professionnelles	Bilan succinct concernant les moyens alloués spécifiquement pour l'exécution des prestations objet du marché (moyens matériels et humains)

### b. dossier de l'offre

Le dossier comprend les éléments suivants :

Nature du document	Commentaires
L'acte d'engagement ATTR1	
Pour chaque copieur, un devis détaillé comportant le coût de la location/maintenance ainsi que le coût copie en cas de dépassement	
Les fiches techniques des photocopieurs	En cas de non transmission des fiches, l'offre sera rejetée.

Les offres ne contiendront aucune restriction ou réserve, sous peine de nullité.

---

#### 4. MODALITÉS DE DÉPOT DES OFFRES

---

Les candidats appliquent le même mode de transmission à l'ensemble des documents qu'ils adressent au pouvoir adjudicateur.

Ils peuvent être transmis sous format papier, sur support électronique (clé USB, CD) ou par voie électronique.

Dans tous les cas de figure, l'ensemble des documents constituant la candidature, l'offre et/ou la copie de sauvegarde doit être transmis au pouvoir adjudicateur pour le **lundi 12 mars 2018, 12h00 dernier délai.**

---

#### 5. TRANSMISSION DES DOCUMENTS AVANT NOTIFICATION

---

Le ou les candidats au(x)quel(s) il est envisagé d'attribuer le marché devra produire au pouvoir adjudicateur, dans le délai imparti et rappelé dans la lettre d'attribution, les documents suivants :

- Une attestation de régularité fiscale ;
- Une attestation de versement des cotisations et contributions sociales

A défaut, l'attributaire sera éliminé et le marché attribué au candidat classé en 2<sup>ème</sup> position.

---

#### 6. JUGEMENT DES OFFRES

---

L'offre économiquement la plus avantageuse sera déterminée en fonction des critères et sous critères pondérés suivants :

- **Prix : 60%**
  - Location : 30%
  - Maintenance + copie supplémentaire : 30%
- **Valeur technique des équipements (fiches techniques) : 20%**
- **Qualité des services associés : 20%**
  - Dépannage, livraison, assistance technique et commerciale : 10%
  - Développement durable (recyclage, réduction des déchets...) : 10%

---

#### 7. VALIDITÉ DE L'OFFRE

---

L'offre est valide pour une durée de 90 jours à compter de la date limite de réception des dossiers.

---

## 8. JURIDICTION COMPÉTENTE

---

En cas de litige, la juridiction compétente est le tribunal administratif de Strasbourg.

Coordonnées :

31, avenue de la Paix - BP 51038  
67070 Strasbourg Cedex  
Téléphone : 03 88 21 23 23

Greffe du tribunal :  
Télécopie : 03 88 36 44 66  
Courriel : [greffe.ta-strasbourg@juradm.fr](mailto:greffe.ta-strasbourg@juradm.fr)

Greffe des référés :  
Télécopie : 03 88 21 23 33  
Courriel : [referes.ta-strasbourg@juradm.fr](mailto:referes.ta-strasbourg@juradm.fr)